

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_12\_239

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la  
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 27  
- Suppléants: 3

Date de convocation : 6 décembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5  
Votants : 33

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTEILLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETAU Pascal)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

**OBJET: SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD – APPROBATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1531-1,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L 133-1 et suivants,

Vu les statuts de la SPL, immatriculée au RCS sous le numéro 922 194 196 et dont l'objet social est, selon l'article 3, « *de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion, au développement économique et touristique* »,

Vu les statuts des EPCI partie à la présente convention et intégrant au titre des compétences obligatoires la promotion du tourisme dont la création des offices du tourisme,

Vu les délibérations approuvant le principe de la désignation de la société publique locale (SPL) Vendée Grand Sud comme office du tourisme à compter du 1er janvier 2024 :

- Du 17 juillet 2023 pour la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Du 22 juin 2023 pour la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
- Du 04 juillet 2023 pour la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 21 des statuts de la Société, la Société est tenue de créer un Conseil d'Orientation, consultatif, au sein duquel siégeront des membres du Conseil d'Administration et des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme et le développement économique sur les Collectivités Territoriales afin de participer aux opérations des missions portées par l'objet de la SPL,

CONSIDERANT qu'en application de l'article R 133-19-1 du Code du tourisme, la création du Conseil d'Orientation permet aux Collectivités Territoriales de désigner la Société en qualité d'office du tourisme, en application de l'article L 133-1 dudit Code,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire doit fixer le nombre de représentants des professionnels du tourisme devant siéger au Conseil d'Orientation,

CONSIDERANT que le Conseil d'Orientation sera composé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des membres suivants :

- o Le Président de la Société, membre de droit du Conseil d'Orientation et qui assure également la présidence dudit Conseil d'Orientation,
- o Deux (2) administrateurs par EPCI dont un au titre du développement économique et l'autre au titre du tourisme, soit au total 6 membres,
- o Le Président (ou vice-président) ou le représentant de la Commission Economie et de la Commission Tourisme de chaque EPCI, soit au total 6 membres,
- o 4 organisations socio-professionnelles/consulaires, lesquelles seront représentées par leur Président ou leur représentant,
- o 9 représentants professionnels du tourisme, lesquels seront issus du Comité Technique Tourisme, répartis comme suit :

- 3 représentants professionnels pour la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- 3 représentants professionnels pour la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
- 3 représentants professionnels pour la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise
- o Un représentant du Conseil Départemental.

CONSIDERANT que les membres du Conseil d'Orientation seront nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, par le Conseil d'Administration de la SPL, pour une durée prenant fin en 2028 à l'issue des délibérations de la collectivité des associés devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, étant précisé que la durée de ces mandats ne pourra pas excéder celle du mandat des administrateurs désignés dans le cadre des statuts constitutifs en date du 7 décembre 2022,

CONSIDERANT la volonté de créer au sein du Conseil d'Orientation, un comité Technique Tourisme et un Comité Technique Economie, lesdits Conseils étant composés du nombre de membres figurant dans le tableau annexé à la présente délibération,

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'APPROUVER le nombre de représentants siégeant au Conseil d'orientation de la SPL Vendée Grand Sud comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
- DE L'AUTORISER à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, :

- APPROUVE le nombre de représentants siégeant au Conseil d'orientation de la SPL Vendée Grand Sud comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLON

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_239-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

SLOW  
ANNEXE

ID : 085-248500563-20231212-2023CC\_12\_239-DE

**SPL VENDEE GRAND SUD - CONSEIL D'ORIENTATION ET COMITES TECHNIQUES ECONOMIE ET TOURISME**

		Nbre pers.	CCPFV	CCVSA	CCPLC	
<b>CONSEIL D'ORIENTATION</b>	<b>Président de la SPL (Président de droit)</b>	1		1		
	<b>Administrateurs CA</b>	ECO	3	1	1	1
		TOURISME	3	1	1	1
	<b>Commissions des Collectivités</b>	Eco (élus - président ou représentant )	3	1	1	1
		Tourisme (Président ou représentant)	3	1	1	1
	<b>Organisations socio-professionnelles / consulaires : Président ou son représentant</b>	Eco 1	1		1	
		Eco 2	1	1		
		Eco 3	1			1
		Eco 4	1			1
	<b>Représentants professionnels du tourisme (issus du COTECH Tourisme)</b>	Professionnels du tourisme	9	3	3	3
<b>Partenaires</b>	Conseil départemental	1		1		
<b>Autres actionnaires - TERRITOIRES VOISINS</b>	A prévoir ultérieurement					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>27</b>				
dont élus		14				

		Nbre pers.	CCPFV	CCVSA	CCPLC	
<b>COMITE TECHNIQUE TOURISME</b>	<b>Elus Commissions tourisme - Communautés de communes</b>	6	2	2	2	
	<b>Professionnels du tourisme</b>	Hôtels / restaurants	5	3	1	1
		Meublés-gîtes	10	4	3	3
		Campings	5	3	2	
		Sites touristiques et activités de loisirs	12	3	5	4
		Producteurs locaux	3	1	1	1
	<b>Parc Naturel du Marais poitevin</b>	Direction	1		1	
	<b>Vendée Expansion</b>	Direction	1		1	
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>43</b>			
	dont élus		6			

		Nbre pers.	CCPFV	CCVSA	CCPLC	
<b>COMITE TECHNIQUE ECO</b>	<b>Représentants du CA de la SPL</b>	3	1	1	1	
	<b>Elus des commissions eco des communautés de communes</b>	3	1	1	1	
	<b>Club des Entreprises Associations de commerçants</b>	Club des Entreprises du Sud Vendée	1	1		
		Fontenay Action	1	1		
		Club Avenir Entreprises	1			1
		AEC (Artisans et commerçants Pays de la Châtaigneraie)	1			1
	<b>Consulaires</b>	CCI	1		1	
		CMA	1		1	
		Chambre Agri	1		1	
	<b>Autres partenaires</b>	IVTL	1		1	
		CPME	1		1	
		Parc du MP	1		1	
		Vendée Expansion	1		1	
		Solutions&Co	1		1	
		Ruptur	1		1	
		Pole ESS Vendée	1		1	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>20</b>				
dont élus		6				

